

## ÉCOLE DOCTORALE N° 482

Sciences de la matière - SDM

### ÉTABLISSEMENTS

Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées

Université Toulouse III - Paul Sabatier - UPS

Institut national polytechnique de Toulouse - INPT

Institut national des sciences appliquées de Toulouse –  
INSAT

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020**  
VAGUE A

Rapport publié le 26/08/2020



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Nelly Dupin, Président par intérim,  
Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Véronique BULACH, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

**Présidente:** Mme Véronique BULACH, Université de Strasbourg

**Experts :** M. Alain ABERGEL, Université Paris-Saclay  
M. Karim AIT-MOKHTAR, La Rochelle Université  
M. Nicolas DORVILLE, CEA Paris-Saclay  
M. Eric SERRE, Aix-Marseille Université

**Conseillère scientifique représentante du Hcéres :**

Mme Sonia FLECK

## ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2019 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN JANVIER 2020

### PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale (ED) *Sciences de la matière* (SDM) est une ED pluridisciplinaire qui regroupe 15 laboratoires (trois unités propres de recherche (UPR), onze unités mixtes de recherche (UMR), une équipe d'accueil (EA)) dont les thématiques relèvent de la science des matériaux au sens large incluant la physique (excepté les sciences de l'univers) et la chimie. Elle a pour établissement principal l'Université Toulouse III - Paul Sabatier (UPS). Elle est coaccréditée avec l'Institut national polytechnique de Toulouse (INPT) et l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse (INSAT) et associée à l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes (ENIT).

L'ED SDM compte 489 encadrants dont 328 titulaires de l'HDR (habilitation à diriger des recherches) et 350 doctorants ; ces effectifs sont stables sur les 3 dernières années. Les doctorants sont en grande majorité (68 %) inscrits à l'UPS, 23 % sont inscrits à l'INPT et 9 % à l'INSAT. Le nombre de soutenances annuelles est proche de 95 avec une durée moyenne des thèses de 39 mois.

Le budget de l'ED est proche de 34 000 euros et en diminution de 34 % sur la période.

L'ED SDM est l'une des 15 écoles doctorales de l'École des docteurs de Toulouse (EDT) qui est le nom donné au collège doctoral de la ComUE Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMP). Les 15 directeurs d'ED sont membres du bureau de l'EDT, qui se réunit tous les mois et qui définit le programme d'action annuel du collège doctoral. Au sein de l'UFTMP, le diplôme est délivré par les établissements sous le label unique *Doctorat de l'Université de Toulouse*.

### SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

#### APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'ED SDM regroupe 15 laboratoires de tailles variables (de 12 à 74 encadrants) dont la majorité appartient à l'une des trois structures fédératives suivantes : l'IRSAMC (Institut de recherche sur les systèmes atomiques et moléculaires complexes), la FPMC (Fédération de physique de la matière condensée) et l'ICT (l'Institut de chimie de Toulouse). Six unités de recherche participent au LabEx Nanosciences et mesures extrêmes (NEXT). Le périmètre thématique de l'ED est cohérent avec le pôle recherche Sciences de la matière de l'UPS et l'École universitaire de recherche (EUR) NanoX créée en 2018.

L'ED SDM est dirigée par un directeur et deux directeurs adjoints représentatifs des trois domaines scientifiques (physique, chimie, matériaux) couverts par l'ED. Un bureau étendu à cinq membres (la direction et deux membres) a été mis en place afin d'associer un interlocuteur privilégié à chacun des 15 laboratoires. Le bureau se réunit bimensuellement.

Le conseil de l'ED (CED) regroupe 25 membres et sa composition est conforme à l'arrêté de 2016. Sa constitution vise une représentativité des établissements et des laboratoires. Un conseil scientifique et pédagogique (CSP) consultatif de 15 membres a été mis en place afin d'assurer une représentativité des différentes thématiques lors des réunions. Le CSP et le CED se réunissent la plupart du temps en même temps, en général deux fois par an. Le mode de gouvernance de l'ED SDM identifie clairement les missions de

chaque instance (direction tricéphale, bureau, conseil ED et CSP) et il emporte l'adhésion des encadrants. L'ED n'a pas de règlement intérieur formalisé.

L'ED dispose d'une secrétaire-gestionnaire à temps plein (catégorie C) ce qui semble faible étant donné les multiples activités qui sont assurées par le secrétariat, englobant tout le processus administratif de suivi des dossiers de l'inscription à la soutenance mais aussi la gestion des missions et des cotutelles de thèses à l'UPS. Le secrétariat est localisé dans les locaux de la Maison de la recherche et de la valorisation qui regroupe les membres de l'École des docteurs et trois autres secrétariats d'ED, mais sans mutualisation effective des activités. Ce mode d'organisation au sein de la ComUE oblige la direction de l'ED à assurer elle-même les tâches administratives en cas d'absence de son secrétariat.

Le budget de l'ED a subi une forte diminution (moins 34 % sur la période) suite à la perte de l'IdEx par la ComUE.

Au sein de la ComUE, chacune des ED est associée à un établissement porteur, et seul l'établissement porteur participe au budget de l'ED. Ainsi pour l'ED SDM, le budget de 33 400 euros émane d'une dotation de l'UPS. Un complément provient de l'EUR NanoX (5 000 euros) et de la Direction du soutien aux laboratoires de l'UPS (1 700 euros) pour le soutien aux cours doctoraux. L'essentiel des dépenses est lié pour 30 % au financement des formations transversales et linguistiques proposées par l'École des docteurs, à l'organisation de la journée de l'ED et de la journée d'intégration délocalisée (25 % du budget), au financement des cours doctoraux spécifiques (18 %) et au TOEIC (*Test of english for international communication*) (18 %). La forte diminution du budget de l'ED a conduit à l'abandon de l'aide à la mobilité auparavant possible. Un soutien à la mobilité ouvert à tous les doctorants de l'ED reste néanmoins possible via une dotation de l'EUR NanoX.

Le site internet de l'ED est complet et propose une version anglaise à jour. L'ED s'appuie sur la plateforme ADUM (Accès doctorat unique mutualisé) pour l'envoi de mails ciblés. Des rencontres entre la direction et plus de la moitié des laboratoires ont également été mises en place, ce qui a permis à l'ED de clarifier son fonctionnement mais aussi d'explicitier les procédures mises en œuvre et ce auprès de tous les acteurs (encadrants et doctorants).

L'admission à l'ED est conditionnée par un niveau master ou équivalent et un financement d'une durée de 3 ans d'un montant minimal de 1 000 euros. Il y a une volonté affirmée de l'ED de revaloriser ce montant à 1 200 euros. Dans le cas d'une cotutelle le financement est exigé pour la durée du séjour en France.

Tout dossier de candidature à l'ED est soumis à un processus d'admissibilité qui implique soit un rapporteur désigné par le bureau de l'ED s'il s'agit d'un contrat doctoral d'établissement (CDU), soit le bureau pour tout autre financement. Cette phase d'admissibilité se déroule selon un calendrier bien défini pour les CDU ou au fil de l'eau pour tout autre type financement. La répartition des financements au sein de l'ED est 30 % CDU, 22 % financements étrangers, 16 % CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche), 10 % ANR (Agence nationale de la recherche), 20 % autres (contrats de recherche hors ANR, collectivité territoriale, CDD -contrat à durée déterminée) organisme, entreprise hors CIFRE, salarié, fondation).

Concernant les CDU, l'ED SDM attribue 18 CDU, 15 provenant de l'UPS, 2 de l'INPT et 1 de l'INSAT. Le processus d'attribution des CDU est atypique puisqu'il n'inclut ni audition des candidats, ni classement individuel des candidats par l'ED. La répartition des 18 CDU dans les 15 laboratoires est effectuée dès le mois de janvier selon une clé de répartition transparente et des critères explicites prenant en compte le nombre de chercheurs publiants (lissé sur les 5 dernières années). Cela conduit à attribuer en moyenne trois contrats doctoraux aux trois laboratoires à gros effectifs, un contrat aux neuf laboratoires de taille intermédiaire et un contrat doctoral tous les deux ans aux laboratoires à petits effectifs. Chaque laboratoire peut ainsi transmettre à l'ED en début d'année une liste de sujets avec un ordre de priorité pour affichage sur le site de l'ED. La phase d'admissibilité des candidats est effectuée par le conseil de l'ED. Elle consiste en une évaluation du dossier du candidat sur la base de critères d'évaluation homogènes pour tous les candidats qui prend en compte le dossier du candidat, sa motivation et l'adéquation de sa formation avec le sujet cible. Une rencontre préalable entre le candidat et son futur directeur de thèse est obligatoire. Cette phase d'admissibilité se conclut par le classement des candidats en trois catégories (principale, complémentaire, non admissibles) par le conseil de l'ED. L'attribution du CDU à un candidat de la liste principale ou complémentaire revient au final au futur directeur de thèse. Dans le cas d'un laboratoire mixte entre deux établissements, le lauréat s'inscrit obligatoirement dans l'établissement d'origine de son financement.

L'ED accueille chaque année environ 90 doctorants primo-entrants dont 36 % sont titulaires d'un diplôme étrangers, 37 % titulaires d'un diplôme français hors site et 27 % diplômés du site, cette dernière catégorie étant en baisse de plus de 10 % sur la période. L'accueil des doctorants s'effectue lors d'une journée des primo-entrants délocalisée et dont la gestion logistique est assurée chaque année par l'association des

doctorants de l'ED SDM, D-SMART. Outre une soirée festive, la demi-journée intègre une présentation du fonctionnement de l'ED par sa direction, avec depuis cette année un focus sur les problèmes de harcèlement, et une présentation de l'École des docteurs de Toulouse. A noter qu'au sein de l'ED, une interlocutrice, membre du bureau est identifiée comme la personne référente Harcèlement.

Les laboratoires sont impliqués dans le fonctionnement de l'ED notamment lors du suivi des doctorants par le système de parrainage mis en place pour chaque doctorant. Ils sont également associés à la journée de l'ED.

L'École des docteurs de Toulouse (EDT) a été créée en 2014 dans le cadre du programme IdEx qui la finançait à près de 80 %. Elle réunit les 15 écoles doctorales du site et vise une harmonisation des procédures administratives et de la politique doctorale de site en concertation avec les ED. L'EDT est également en charge de la gestion du système d'information commun (ADUM). L'EDT dans le cadre de la promotion internationale du doctorat offrait des aides à la mobilité mais celles-ci n'ont pu être maintenues depuis 2018 suite à la perte de l'IdEx. Une charte du doctorat commune a été adoptée au niveau du site et une convention Individuelle de formation commune est implémentée via ADUM. L'EDT a contribué à la mise en place d'accord de coopération internationale notamment avec la Chine (via le *China scholarship council -CSC*), le Mexique (via le *Consejo nacional de ciencia y tecnología -CONACyt*), la Colombie et le Brésil. Enfin, l'EDT organise une journée d'accueil annuelle -*Welcome day*- pour les doctorants internationaux.

## • Encadrement et formation des doctorants

Le potentiel d'encadrement est stable sur la période avec environ 330 HDR et un taux d'encadrement en légère baisse et proche de 1. Près de 30 % des HDR ne dirigent ou codirigent aucun doctorant. Le taux d'encadrement maximal est de 6 doctorants/HDR (une codirection ou une cotutelle comptant pour 0,5). Ce taux est globalement respecté. Le nombre total d'encadrants est de 489. Une procédure de codirection ouverte aux encadrants non HDR a récemment été mise en place. Les dérogations sont limitées à deux et l'ED est impliquée dans le processus. Aucune formation à l'encadrement n'est proposée au niveau des établissements.

Une convention individuelle de formation a été mise en place par l'École des docteurs. Elle est signée par le doctorant et le directeur de thèse et mentionne le cadre de la thèse et les conditions de déroulement du projet de recherche, les modalités de suivi et la valorisation des résultats. Elle est actualisée à chaque réinscription notamment pour la partie relative au projet professionnel et aux formations liées.

Plutôt qu'un comité de suivi tel que défini par l'arrêté, l'ED a mis en place un système de parrainage. Un parrain est désigné par le bureau de l'ED trois à quatre mois après le début de la thèse. Chaque doctorant doit obligatoirement effectuer un entretien avec son parrain avant toute réinscription. Ces entretiens se déroulent selon un modèle adapté au parcours doctoral et il prend en compte l'évolution du projet de recherche, du parcours de formation et de la future poursuite de carrière. Une appréciation des encadrants est communiquée aussi bien au parrain qu'au doctorant. A l'issue de l'entretien, le parrain complète une grille d'évaluation. Toutes les grilles sont examinées par le bureau de l'ED. Ce système de suivi par parrainage apparaît non seulement efficace mais il est également plébiscité par les doctorants.

Au cours de son parcours doctoral, chaque doctorant doit valider au minimum six crédits de formation : la correspondance formation/crédit étant fonction du nombre d'heures et de la nature de la formation. Parmi les six crédits au minimum, deux doivent être issus de formations dédiées à l'insertion professionnelle (sauf pour les doctorants CIFRE), et une formation à l'éthique (1/2 crédit) est obligatoire. Il est également impératif pour chaque doctorant d'effectuer une communication orale (un ou deux crédits). Pour les doctorants en cotutelle, le nombre de crédits à valider est fonction de la durée du séjour sur le site (la communication orale et la formation à l'éthique restant impératives). Tous les doctorants doivent également justifier d'un niveau B2 en anglais (ou en français si leur langue maternelle est l'anglais). Des cours d'anglais intensifs sont proposés par l'EDT. Des cours de français langue étrangère pris en charge par l'ED sont par ailleurs proposés aux doctorants étrangers.

L'École des docteurs (EDT) propose une offre de formation ciblant les compétences transversales et la poursuite de carrière, à travers un catalogue mutualisé de près de 100 modules de formations (3 800 places) autour de 8 axes thématiques (Poursuite de carrière, Entrepreneuriat, Pratiques pédagogiques pour l'université, International, langues, Méthodologie de la thèse-recherche documentaire et publication, Diffusion des savoirs, Scientifique, Éthique et intégrité scientifique). L'EDT gère d'autres événements tels que par exemple les Doctoriales®, ou Apro'doc (manifestation dédiée à l'insertion professionnelle). Le dispositif ROSACE

(Ressources Orientation Savoirs Arts Culture Ethique) de l'UPS propose des formations professionnalisantes ainsi que du mentorat personnalisé.

L'ED propose et finance un ensemble de cours doctoraux plutôt disciplinaires (de 6 à 12 par an). Une formation dédiée à la rédaction d'un article est également proposée.

Chaque formation est accompagné d'un descriptif et chaque formation doit être évaluée par le doctorant. L'offre de formations proposée par l'ED et par l'EDT est perçue comme riche et adaptée par les doctorants de l'ED. L'accès à un portfolio a été mis en place au niveau de l'École des docteurs, mais ce dispositif est peu connu des doctorants.

Outre la réunion de rentrée pour les primo-entrants, l'ED et l'association des doctorants D-SMART organisent une journée de l'ED ouverte à tous les doctorants et encadrants, et obligatoire pour les doctorants en deuxième année. Une première partie de la journée est dédiée à des présentations scientifiques de doctorants mais aussi d'industriels et d'académiques. Trois prix sont associés aux présentations des doctorants, le jury intégrant des encadrants de l'ED. La deuxième partie de la journée cible l'insertion professionnelle avec notamment l'organisation d'une table ronde regroupant des docteurs N-10 de l'ED SDM et différents intervenants représentatifs des poursuites de carrières ouvertes aux diplômés de l'ED.

L'ED impose des prérequis clairs et exigeants en amont de la soutenance visant la participation des doctorants à des colloques et la rédaction d'articles. Ainsi, outre les trois entretiens réalisés avec le parrain de thèse, le doctorant doit valider six crédits de formation dont une formation à l'éthique, un niveau B2 en anglais, avoir effectué une communication orale dans un congrès national ou international. Un prérequis additionnel pour la soutenance est une publication acceptée et une publication soumise ou un brevet déposé.

La procédure d'autorisation de soutenance implique le bureau de l'ED qui vise la constitution du jury, la validation des prérequis à la soutenance, et dans un deuxième temps les rapports des rapporteurs en préalable à la soutenance. La constitution du jury est en accord avec l'arrêté avec une exigence supplémentaire liée à la présence d'un membre interne dans le jury.

La durée moyenne des thèses est stable sur la période à 39,3 mois. Toute prolongation en quatrième année de thèse exige un financement complémentaire jusqu'à l'envoi du manuscrit aux membres du jury.

Le taux d'abandon moyen sur la période est de 5,5 abandons par an soit un total de 34 abandons et ce malgré un suivi régulier de l'ED. En cas de conflits une commission de médiation est mise en place au sein de l'ED. Une procédure de médiation est également explicitée au niveau de la charte du doctorat de la ComUE.

## • Suivi du parcours professionnel des docteurs

Les doctorants sont sensibilisés à leur poursuite de carrière tout au long de leur parcours doctoral et notamment lors des entretiens avec leur parrain durant lesquels l'après-thèse est systématiquement abordée. Une session spécifique dédiée à l'emploi est organisée lors de la journée de l'ED. Celle-ci inclut une table ronde interactive entre les doctorants et un panel de docteurs N-10 de l'ED SDM. L'ED SDM étant membre du réseau national des ED chimie, RedoX, les doctorants peuvent également bénéficier de la plateforme de recherche d'emploi associée.

Au niveau de la ComUE, l'École des docteurs propose des formations transversales dédiées à la poursuite de carrière, notamment les Doctoriales®, ou l'Appro'doc qui visent non seulement à donner aux doctorants les codes nécessaires à la recherche d'emploi mais également à leur permettre d'identifier leurs compétences.

On note également que l'ED a tenté de mettre en place un véritable annuaire des anciens docteurs, mais cette action n'a pas abouti faute de personnel et de budget dédié. Le réseau Toulouse *alumni* docteurs a été lancé au niveau de l'École des docteurs en 2018, grâce à un fond d'amorçage du conseil régional.

Le suivi de carrière des docteurs est opéré au niveau de la ComUE par l'observatoire du doctorat qui est piloté par l'EDT pour le compte des écoles doctorales et des établissements. L'ED communique les chiffres de l'observatoire lors de la journée des primo-entrants mais ils ne sont pas affichés sur le site de l'ED. Les documents indiquent que trois ans après l'obtention du diplôme, 50 % de docteurs sont en emploi dans le secteur public, 20 % dans le secteur privé, et 9 % en recherche d'emploi. Près de 90 % des emplois concernent l'enseignement supérieur et la recherche ou la recherche et développement.

## AUTOÉVALUATION ET PROJET

Une véritable autoévaluation a été conduite par l'ED. Les principales forces de l'ED (un fonctionnement transparent et consensuel, une formation doctorale de qualité, des critères de soutenance élevés) sont clairement identifiées tout comme les faiblesses avec notamment une implication perfectible des doctorants dans la vie de l'ED et une non-mutualisation des règles au sein des établissements qui brouillent la lisibilité des règles de fonctionnement de l'ED. La diminution du budget de l'ED de près de 34 % sur la période et les nombreuses charges administratives déléguées à l'ED et à son secrétariat constituent à terme des menaces pour une formation doctorale de qualité.

Le projet est un renouvellement à l'identique concernant le fonctionnement et la gouvernance pour une ED dont le contour scientifique reste inchangé. La mise en place d'un bureau junior constitué de cinq doctorants qui interagirait directement avec le bureau de l'ED vise à créer un lien privilégié entre la direction de l'ED et les doctorants. Le projet cible également un ensemble d'actions dans le but d'optimiser la lisibilité des règles et procédures de l'ED. On peut citer la rédaction en cours d'un règlement intérieur, la mise en place d'un livret du doctorant, l'organisation de réunion d'accueil de tous les nouveaux entrants afin de leur présenter l'ED et son fonctionnement, ou encore l'organisation de permanences afin d'accompagner les primo-entrants lors de leur inscription, notamment les candidats étrangers. Afin d'assurer un encadrement adapté et de qualité, tout nouvel encadrant non-HDR devra également suivre une formation à l'encadrement de thèse.

Concernant l'après-thèse, l'organisation d'un forum des métiers intégrant des professionnels du recrutement lors de la journée de l'ED permettra aux doctorants une véritable mise en situation au travers d'entretiens d'embauche.

L'EUR NanoX aura également un impact positif en participant à l'attractivité internationale du site mais aussi au financement de bourses de mobilité et des cours doctoraux au sein de l'ED SDM.

## APPRÉCIATION GLOBALE

L'ED *Sciences de la matière* s'appuie sur des laboratoires reconnus au niveau national et international. Son positionnement thématique est cohérent au sein de la ComUE notamment avec le pôle recherche Sciences de la matière de l'UPS et avec l'École universitaire de recherche NanoX.

L'ED SDM est une école doctorale dont le fonctionnement, les formations proposées et les animations font consensus auprès des encadrants et des doctorants. La direction de l'ED est fortement impliquée dans son fonctionnement et dans le suivi des doctorants. L'attribution des contrats doctoraux d'établissement et la mise en œuvre du comité de suivi sont atypiques. L'attribution des contrats doctoraux ne s'effectue pas suite à l'organisation d'un concours et d'un classement des candidats auditionnés par l'ED. Les modalités mises en œuvre permettent néanmoins à l'ED de s'assurer du niveau scientifique du candidat, à chaque laboratoire de mener sa propre politique scientifique, et à chaque directeur de thèse de prendre en compte la dimension humaine nécessaire dans le rapport entre un doctorant et un directeur de thèse. Une audition des candidats par une commission dédiée permettrait néanmoins d'effectuer un véritable classement et ainsi d'afficher une réelle équité dans le choix des candidats. Le comité de suivi n'est pas au format classique, mais l'ED a mis en place un processus de parrainage néanmoins efficace qui implique les encadrants et qui est plébiscité par les doctorants.

### • Points forts

- Fonctionnement consensuel et bonnes relations avec les laboratoires.
- Investissement fort de la direction de l'ED.
- Implication des doctorants et des docteurs (D+10) dans la journée annuelle de l'ED.
- Offre de formation disciplinaire riche.
- Critères clairs et exigeants pour la soutenance.
- Durée des thèses maîtrisée.

- **Points faibles**

- Faible dotation financière et en personnel administratif.
- Absence d'audition des candidats par l'ED dans l'attribution des contrats doctoraux d'établissement.
- Accompagnement administratif des primo-entrants insuffisant.
- Règlement intérieur non formalisé.

## RECOMMANDATIONS

### A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'ED *Sciences de la matière* devrait afficher des données d'insertion sur le site de l'ED et les présenter aux HDR et encadrants de l'ED. Elle devrait également organiser une audition des candidats au contrat doctoral d'établissement (CDU).

### A L'ATTENTION DES ÉTABLISSEMENTS

Les établissements sont invités à valider une revalorisation d'un minimum de financement à hauteur de 1 200 euros afin éviter que des doctorants soient sous le seuil de pauvreté. Ils devraient proposer des formations pour les encadrants afin d'optimiser l'accompagnement des doctorants. Enfin, ils devraient viser une mutualisation des personnels dédiés à la formation doctorale, ainsi qu'une homogénéité de l'organisation de la formation doctorale et de la diplomation au sein des établissements coaccrédités.

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Toulouse, le 23 avril 2020

Madame Nelly DUPIN  
Secrétaire Générale du HCERES

Monsieur Jean-Marc GEIB  
Directeur du Département des formations du HCERES

Monsieur Gilles BOURDIER  
Coordinateur des visites des Écoles doctorales du HCERES

**Objet : Observations concernant le rapport HCERES de l'École doctorale N°482, ED SdM (Sciences de la Matière, Toulouse)**

Madame la Secrétaire Générale,  
Monsieur le Directeur,  
Monsieur le Coordinateur des visites ED,

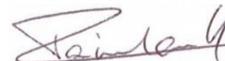
La direction de l'ED SdM souhaite remercier les experts ayant participé à la visite de l'ED pour la qualité des échanges pendant la visite, leurs suggestions constructives et la clarté de leur rapport. Elle tient en outre à vous transmettre quelques remarques en réponse au rapport.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, un seizième laboratoire a été rattaché à l'ED SdM (Laboratoire des Deux Infinis, L2IT). Ce rattachement a été entériné par l'établissement support (Université Paul Sabatier) après la remise de l'auto-évaluation à l'HCERES en juin 2019. Il n'a donc pas été évoqué dans notre rapport mais nous l'avons mentionné lors de l'audit du 14 janvier 2020.

Dans le rapport HCERES, le comité a noté en page 3 que "*L'ED SDM regroupe 15 laboratoires de tailles variables...*". Nous vous laissons donc décider si, dans le rapport final, il doit être fait état de 15 laboratoires rattachés à notre ED (situation en juin 2019 lors de l'envoi de notre auto-évaluation) ou de 16 laboratoires (situation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020).

Vous remerciant une nouvelle fois pour nos échanges, je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire Générale, Monsieur le Directeur, Monsieur le Coordinateur des visites ED, l'expression de ma considération la meilleure.

**Le Président**



**Le professeur Philippe Raimbault**